



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-27831>

Département(s) de publication : **44**

Annonce n° **24-27831**

Services

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-22030

Mis en ligne sur le site www.boamp.fr le 06/03/2024

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Ville de Nantes

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 21440109300015

Ville : Nantes Cedex 1

Code postal : 44094

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 44

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Mission d'élaboration du "Plan Paysage et Patrimoine" du quartier Jonelière

Code CPV principal - Descripteur principal : 71241000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Les études comportent une tranche ferme, organisée autour de 2 phases (Phase 1 - Production de l'atelier, Phase 2 - Réponse et engagements de la ville), et d'une tranche optionnelle (Suivi opérationnel ponctuel des actions à mettre en oeuvre). Les candidats pour cette consultation doivent se présenter sous la forme d'une équipe pluridisciplinaire dotée des compétences nécessaires à la réalisation des études. Les compétences du prestataire sont attendues pour : (i) apporter des éclairages aux habitants sur la notion de paysage / patrimoine et les enjeux de territoire dans une démarche pédagogique ;(ii) donner sa vision du paysage sur le secteur considéré et la mettre au regard de la vision qu'en ont les habitants ; (iii) accompagner la lecture du territoire et de ses enjeux lors des déambulations ; (iv) faciliter l'expression de la parole habitante, favoriser la délibération créative, l'émergence d'idées, et l'expression des convergences et des divergences ; (v) assister la Collectivité dans l'intégration de cette expression citoyenne dans les actions à mettre en oeuvre.

Section 4 - Informations rectificatives

- La date et heure limites de réception des plis, initialement arrêtées au 18 mars 2024 à 12 h 00 est reportée au 25 mars 2024 - 12h00

Date d'envoi du présent avis à la publication : 06/03/2024